



Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 14
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de suffrages : 12

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 15 Janvier 2026 à 19h30

Procès-verbal affiché le : 20/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Etang s'est réuni à la mairie, après convocation légale.

Feuille de présence :

Conseillers	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir
ASTGEN Denis	X			
BEZILLE Didier	X			
BOURQUARD Chantal	X			
CALLERANT Anne-Laure		X		CALLERANT Guillaume
CALLERANT Guillaume	X			
DIEFFENBACHER Cyril	X			
HENN Sandra		X		ASTGEN Denis
HERBELIN Philippe	X			
KANMACHER Michel	X			
LANGELLIER Aurore		X		
MARTIN Frédéric	X			
MODENA Lucas	X			
THEVENOT Jean-Pierre		X		
WININGER Christian	X			



1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Maire ouvre la séance à 19H30 et désigne Mr DIEFFENBACHER Cyril comme secrétaire de séance.

2. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE No 1

Monsieur Le Maire explique les points suivants :

Les dépenses des Charges du Chapitre 011 de la Commune au 15/01/2026 sont à

212 180 Euros pour un budget à 200 955 Euros soit un écart de 11 225 Euros

Il a été imputé sur le Chapitre 011 par erreur 18 038 Euros de dépenses liées à des investissements

Les règles Comptables des Collectivités ne nous permettent pas de retransférer ces dépenses vers les comptes investissements.

Nous devons effectuer une Modification Budgétaire afin de transférer du budget des chapitres 014/065/066 pour un montant de 9 434 Euros.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE à l'unanimité** la modification budgétaire n°1 **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document afférent à ce sujet et comme décrite dans le tableau ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Proposition	Montant
065	6553	Service incendie	Réduction	- 4.500€
	65312	Frais de mission et de déplacement	Réduction	- 500€
Total 065				- 5.000€
014	739221	FNGIR	Réduction	- 2244€
066	66111	Intérêts réglés à l'échéance	Réduction	- 2190€
			Total	- 9.434€
Pour augmentation de crédits budgétaires				
011	6281	Concours divers	Ouverture	1.500€
	6288	Autres services extérieurs	Ouverture	5.000€
	60632	Fournitures de petit équipement	Ouverture	2.934€
			TOTAL	9.434€



3. . DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE No 2

Monsieur Le Maire explique les points liés à la modification budgétaire No 2

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE à l'unanimité** la modification budgétaire n°2 présentée de 10.000 euros entre opération d'Investissement comme décrite dans le tableau ci-dessous et est rendue exécutoire avant le 01/01/2026 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document afférent à ce sujet.

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Proposition	Montant
21	2135	Installations générales, aménagement et agencements	Réduction	- 10.000€
Pour augmentation de crédits budgétaires				
21	21538	Autres réseaux	Ouverture	+ 10.000€

4 .AUTORISATIONS DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT A 25 % AVANT VOTE DU BUDGET 2026

- Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la



limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
- Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.
- Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus
- Les dépenses d'investissement concernées ont été présentées au Conseil Municipal

INVESTISSEMENT BP 2025			
DEPENSES			
No Opération	Dépenses affectées aux opérations	Budgétisé 2025	Autorisation 25 %
106	Achat mobilier, matériel mairie	1 000,00 €	250,00 €
127	Achat matériel voirie	3 000,00 €	750,00 €
185	Travaux rue de Bellefontaine	100 000,00 €	25 000,00 €
201	Chaudière granulés	12 000,00 €	3 000,00 €
209	Centre Jean Barhomeuf	1 614 131,05 €	403 532,76 €
212	Installation de panneaux photo	1 000,00 €	250,00 €
214	Achat maison HAENN	80 000,00 €	20 000,00 €
215	mise en sécurité école	10 000,00 €	2 500,00 €
216	sécurité routière	21 000,00 €	5 250,00 €
TOTAL		1 842 131,05 €	460 532,76 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE à l'unanimité** l'autorisation du Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 comme décrite dans le tableau et est rendue exécutoire avant le 01/01/2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document afférent à ce sujet.



3 DIVERS

Tour de table concernant les élections Communales de mars 2026

La séance est levée à 20h05

Le Maire, Denis ASTGEN



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 Janvier 2026

BEZILLE Didier	
BOURQUARD Chantal	
CALLERANT Anne-Laure	Absente excusée
CALLERANT Guillaume	
DIEFFENBACHER Cyril	
HENN Sandra	Absente excusée
HERBELIN Philippe	
KANMACHER Michel	
LANGELLIER Aurore	Absente excusée
MARTIN Frédéric	
MODENA Lucas	
THEVENOT Jean-Pierre	Absent excusé
WININGER Christian	